

Image not found or type unknown



ETRE REGULATION SUITE A UN MARIAGE AVEC UNE RESIDENTE

Par **armand81**, le **03/05/2012** à **11:54**

bonjour a tous

je suis un sans papier, je suis arrivé en France en 2002 j'étais lycéen
j'avais le séjour de 3 mois renouvelable un jour ils ont stoppé de me le renouveler donc j'étais
resté sans papier. aujourd'hui je suis fiancé à une femme qui a une carte résidente de 10 ans, quand
on se rencontre elle était enceinte de quelqu'un d'autre aujourd'hui c'est moi qui suis le père de
cet enfant qui a 2 ans puis que c'est moi qui lui donne l'éducation. ma fiancée est actuellement
enceinte de moi de 6 mois mais est-ce que si on fait un mariage je pourrais avoir droit au
séjour???

MERCI DE VOTRE REPONSE